

**PROGRAMME EN CORRESPONDANCE AVEC LES ÉPREUVES ENTRANT EN
VIGUEUR À COMPTER DE LA SESSION 2027**

Les programmes du concours de chaque épreuve concernée incluent les programmes d'enseignement d'arts plastiques en vigueur au lycée l'année de la session en cours.

N.B. Compte tenu de la modification des épreuves à compter de la session 2027, le présent programme annule et remplace celui publié le 23 avril 2026.

ADMISSIBILITÉ 1

ADMISSION 2

INFORMATIONS RELATIVES À LA CONSTITUTION DU DOSSIER ARTISTIQUE PERSONNEL
DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER ARTISTIQUE 2

ADMISSIBILITÉ

Programme relatif à l'épreuve de culture plastique et artistique :

Les trois questionnements indiqués ci-dessous orientent la réflexion à conduire dans la perspective de l'épreuve.

La figuration et l'image, la non-figuration

Passages à la non-figuration : perte ou absence du référent, affirmation et reconnaissance de l'abstraction

La matière, les matériaux et la matérialité de l'œuvre

Élargissement des données matérielles de l'œuvre : intégration du réel, usages de matériaux artistiques et non artistiques.

Liens entre arts plastiques et architecture, paysage, design d'espace et d'objet

Environnement et usages de l'œuvre ou de l'objet

ADMISSION

Programme de travail relatif à l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier artistique :

Les champs de pratiques et les questionnements plasticiens ci-dessous sont obligatoirement travaillés. Leur répartition entre les trois projets artistiques attendus relève des choix du candidat.

Champs de pratiques	Questionnements plasticiens
Bidimensionnelles (graphiques et picturales)	- L'idée, la réalisation et le travail de l'œuvre Œuvre comme projet : dépassement du prévu et du connu, statut de l'action, travail de l'œuvre.
Image fixe et animée (photographie, cinéma et art vidéo)	- Créer à plusieurs plutôt que seul Contextes et dynamiques de collaboration et co-création : situations et modalités d'association, visées et compétences associées, auteurs et signature.

INFORMATIONS RELATIVES À LA CONSTITUTION DU DOSSIER ARTISTIQUE PERSONNEL DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER ARTISTIQUE

Le dossier est rangé dans un carton à dessin dont le format maxima est le Grand Aigle ou très proche.

Les réalisations engageant des moyens numériques ou des éléments de restitution présentés de la sorte sont enregistrées sur une clé USB dédiée. Celle-ci est jointe au dossier dans une enveloppe scellée portant les mentions suivantes : USB, Nom et Prénom du candidat, date et horaire de l'épreuve.

Remise au jury :

Le dossier est remis au jury la veille de l'épreuve et à l'horaire indiqué sur la convocation du candidat.

Espace de présentation :

L'épreuve se déroule dans un espace permettant une présentation à plat (sur tables) et verticale (dans la limite du format Grand Aigle ou très proche).

L'accès à un branchement électrique est prévu.

Le cas échéant, de productions numériques ou d'éléments de restitution numérisés, pour la lecture de sa clé USB, le candidat utilise ses équipements personnels (ordinateur, tablette, vidéoprojecteur, etc.) et non connectés. Ils sont sous sa seule responsabilité technique. Il n'est pas fourni d'écran de projection. Leur diffusion devant le jury ne fait pas l'objet d'un temps additionnel et doit donc se dérouler durant les 10 minutes de préparation.